



Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 22
- Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2022

Délibération adoptée :

- Voix pour : 23
- Abstentions : 2

(Olivier VENTURINI
et Virna VENTURINI)

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, E. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, Isabelle SAGE, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, C. PEGUET, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, V. JACQUEMOUD, S. ROUGET, F. CONTAT, J-L LACHENAL, S. MILLOT-FEUGIER, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : MM André PUGIN à B. MARQUET, A. MIZZI à S. LE MOAL, C. MEYNET à Lucas PUGIN

Absents : MM S. BIOLLUZ, D. EISACK, P. BARON, G. GAUTHIER

Secrétaire de séance : Nadia SEMLAL

2022DELIB085 : REMPLACEMENT DE MADAME SERVANE SAGE DANS LA COMMISSION PERMANENTE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

5.3 Désignation de représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération n° 2020DELIB013 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant création de la commission permanente « Sports, loisirs, culture et patrimoine » ;

Vu la délibération n° 2021DELIB104 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2021 portant élection des membres de la commission permanente « Sports, loisirs, culture et patrimoine » ;

Vu la démission de Madame Servane SAGE, conseillère municipale (liste VivRE et + encore), reçue le 13 juillet 2022 ;

Considérant que, Madame Servane SAGE était membre de la commission permanente « Sports, loisirs, culture et patrimoine » et qu'il est nécessaire de la remplacer ;

Considérant que le siège laissé vacant est un siège de la liste VivRE et + encore ;

Considérant que les élus ont décidé à l'unanimité de procéder à la désignation des membres au scrutin public ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 : Procède à l'élection d'un membre de la commission « Sports, loisirs, culture et patrimoine » en remplacement de Servane SAGE (liste VivRE et + encore) :

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-217402205-20220927-2022DELIB085-DE

Est candidat pour la liste VivRE et + encore : Jean-Luc LACHENAL

Est élu membre de la commission Sports, loisirs, culture et patrimoine, avec 23 voix : Jean-Luc LACHENAL

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Nadia SEMLAL



Le Maire

Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente
Publiée le - 3 OCT. 2022

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.